

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération n°D230330-05

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, le conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023

**Présents (19) :** Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Absents ayant donné pouvoir (4) :** Hélène BOULAS (procuration à Vincent CAUSSE), Bernard CROZAT (procuration à Isabelle VATANT), Carole De JOUX (procuration à Alain TERRAIL), Maud SARMEO (procuration à Sylvie ROUVIER)

**Secrétaire de séance :** Alain TERRAIL, assisté de Simon TERRAIL, Directeur général des services.

### OBJET : Finances – Vote des taux d'imposition 2023

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment son article 1639 A

**Considérant** que depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont constituées :

- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et sur les logements vacants,
- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Considérant** que les communes disposent à nouveau en 2023 de leur pouvoir de taux concernant la taxe d'habitation des résidences secondaire gelé sur son niveau de 2019.

**Considérant** le contexte économique inflationniste

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	19
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**DECIDE** de maintenir les taux soit :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 31,56 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 50,83 %
- Taux de la taxe d'habitation : 9,73%

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 31 mars 2023



Le Secrétaire de séance  
Alain TERRAIL



Le Maire  
Olivier ROCHAS

